

Relevé de décision de la CE de l'UD du 20 juin 2017

ARLIX Lucie	<u>Présente</u>	FOUCHONNET Woody	<u>Présent</u>	MAGES Chantal	<u>Absente</u>
AUDUBERT LALANDE Gwladys	<u>Présente</u>	GALLIENNE Sophie	<u>Présente</u>	MARCHAND Wally	<u>Excusé</u>
AZZOUG Evelyne	<u>Absente</u>	GASTOU Patrick	<u>Présent</u>	MINBIOLLE Sylvain	<u>Excusé</u>
BARRAUD Sandrine	<u>Présente</u>	GEREAUD Eric	<u>Excusé</u>	MONTENON Joël	<u>Excusé</u>
BOULAY Raynald	<u>Excusé</u>	GUENARD Sandrine	<u>Présente</u>	PARISSE Wilfried	<u>Présent</u>
BOURINET Méline	<u>Excusée</u>	GUIMBERTEAU Joël	<u>Excusé</u>	PASCAUD Christian	<u>Excusé</u>
BOURLAND Freddy	<u>Excusé</u>	GUYTON Magalie	<u>Excusée</u>	PETRY Mélanie	<u>Excusée</u>
CHAILLOU Christophe	<u>Excusé</u>	LABLANCHE Michaël	<u>Présent</u>	SALLOT Christophe	<u>Présent</u>
DELAUGE Patrick	<u>Excusé</u>	LACOUX Pascal	<u>Excusé</u>	SEBIRE Thierry	<u>Présent</u>
DUMOUSSEAU Samantha	<u>Présente</u>	LAGARDE Jean-Marie	<u>Absent</u>		
FAYET Yvan	<u>Excusé</u>	LAVERGNE Véronique	<u>Excusée</u>		
INVITÉS :					
AUDIDIER Renaud	<u>Présent</u>	USR - Daniel BAUDOUT	<u>Absent</u>	COLL. HORTE et TARDOIRE Colombe PEETERS	<u>Présente</u>
MARTIN Véronique	<u>Absente</u>				

Présents / excusés / absents

1/ Actualités Départementales : (Samantha DUMOUSSEAU)

La CE de l'UD a examiné les dispositions à prendre afin de donner des informations suffisantes aux syndicats sur le décryptage du projet de loi du travail 2.

Les débats ont démontré une nécessité d'assurer un lien étroit avec les syndicats et de partager les informations.

La CE de l'UD, avec l'accord des Unions Locales décident d'organiser des réunions débats par territoire à destination des syndicats.

« Thème : décryptage loi travail 2 et propositions de la CGT ».

Dates prévues :

- UL Charente Limousine : le 07 juillet à 14h00
- UL Horte et Tardoire : à définir une date
- UL Grand Angoulême : le 4 juillet à partir de 17h00
- UL de Sud Charente : le 29 juin à 17h00
- UL de Cognac : le 27 juin à 17h00
- UL de Ruffec : Michaël prend contact

Le 4 pages Confédéral « **Code et Droit du travail** » sera envoyé à tous les syndicats avec une adresse aux syndicats.

2/ Retour sur la formation des dirigeants d'UD du 12 et 13 juin (Sandrine BARRAUD)

Les membres de la CE de l'UD présents ont exprimé une satisfaction générale, cela a permis surtout une bonne cohésion de groupe et les outils donnés ont permis de mieux appréhender le rôle de dirigeants.

Décisions prises :

- Un bilan dans un an à mi-mandat.
- Organiser une fête de la CGT avec les syndiqués CGT Charente (**Christophe SALLOT** sera le référent).
- L'après-midi de la CE du 11 juillet sera festive et pourra échanger avec ceux qui n'ont pas participé à cette formation.

3/ Point sur les collectifs (Thierry SEBIRE)

Chaque membre de la CE doit s'investir dans un collectif.

Une avancée sur la composition des Collectifs :

- Véronique MOSSET (CPAM) et Woody FOUCHONNET pour le collectif UGICT
- Colombe PEETERS et Sandrine GUENARD pour le collectif protection sociale
- Collectif vie syndicale, une réunion sera prévue début juillet
- Collectif Service Public : Sandrine GUENARD et Loïc CORNEAUD (SCHNEIDER)
- Collectif revendicatif : Christophe SALLOT
- Collectif élections professionnelles : Patrick GASTOU

4/ Validation de la feuille de route du collectif DLAJ (Gwladys AUDUBERT LALANDE)

A l'occasion de la réunion UD/ULs du 1^{er} septembre, le collectif DLAJ y participera pour finaliser la feuille de route. Un état des lieux sur « l'accueil syndical » dans les Unions Locales sera établi lors de cette rencontre, afin de construire ensemble une « charte » pour que chaque Union Locale est le même accueil accessible aux salariés.

Cependant, 3 réunions sont prévues à compter de septembre 2017 :

- Sur l'activité des Conseillers du salarié,
- Sur l'activité des Conseillers prud'homaux
- Sur l'activité des défenseurs syndicaux.

5/ Validation des candidatures au CPH (Gwladys AUDUBERT LALANDE)

14 sièges sont à pourvoir ; une obligation demeure, c'est d'avoir la parité : 7 hommes et 7 femmes.

- **La CE valide Joël DOUTRE, France GUICHARD et PENAS Séverine pour la section commerce.**

Un contact va être pris avec les syndicats pour rechercher d'autres candidatures notamment hommes.

- FAPT
- Cheminots
- LCL
- ONET

- **La CE valide MOTARD Laurent, BONNEAU Brigitte, MERTENS Anne-Laure et Laurent DELIAS pour la section industrie.**

Une rencontre doit avoir lieu avec des camarades concernant leurs propositions de candidatures.

- **La CE valide AUDEBERT LALANDE Gwladys, BERNON David, et Christel GOMBAUD pour la section activités diverses.**
- **La CE valide PRIORE Nathalie pour la section Agriculture.**

6/ Orga Vie syndicale :

Une baisse visible de la syndicalisation apparaît, encore des syndicats qui n'ont rien réglé pour 2016.

En ce qui concerne le plan de parrainage, les cibles définies par les Unions Locales sont les suivantes :

- UL Cognac : cible ABC Technologie
- UL Grand Angoulême : Métallurgie, sur le site d'Auchan
- UL Barbezieux : ?
- UL Charente Limousine : Monier

Suite aux différentes relances (cela fait 4 ans que le syndicat CGT SNRI ne paient plus de cotisations), **la CE valide de faire un courrier à l'entreprise et copie à la fédération Métallurgie pour enlever tout mandats au syndicat CGT SNRI.**

7/ Point sur les formations syndicales (Sandrine BARRAUD)

La majorité des stages sont bien remplis, sauf la formation des formateurs.

Un stage CARSAT pour la Métallurgie doit être programmé en décembre.

La formation Formateur devra être faite avant la fin de l'année. **Date proposée : du 04 au 08 décembre 2017.**

8/ Bilan financier 2016 (Michaël LABLANCHE)

Bilan positif.

La CE valide le bilan financier : unanimité moins 1 voix

9/ Situation de l'UD :

Sylvain MINBIOLLE est toujours en arrêt maladie.

Pas de difficultés notables du secrétariat administratif.

Rapport Samantha DUMOUSSEAU – Actualités Départementales CE UD 20 06 2017

Nous venons de terminer un long cycle électoral, qui s'achève par la majorité au gouvernement actuel et Président de la République Emmanuel MACRON.

En ce moment, les organisations syndicales sont consultées par le gouvernement durant une période de 6 semaines sur les thématiques suivantes :

- L'articulation branche/entreprise
- L'organisation du dialogue social dans l'entreprise
- La sécurisation des relations individuelles

La première réunion bilatérale sur la loi travail avec la CGT a eu lieu ce 13 juin dernier.

Cette rencontre confirme nos inquiétudes notamment sur le projet de loi travail, qui vise à remplacer l'essentiel de la loi par la négociation collective d'entreprise, entame fortement le socle légal garant et de cohésion sociale.

S'agissant du contenu des ordonnances, les accords d'entreprise ne pourront pas déroger aux accords de branches sur 6 thèmes :

Salaires minima, classification, garanties collectives complémentaires, prévention de la pénibilité, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mutualisation des fonds de la formation professionnelle.

Pour d'autres thèmes indéterminés (indemnités pour le moment), la branche pourra décider que la dérogation défavorable par accord d'entreprise est impossible avec une classe de verrouillage ou au contraire d'autoriser, la dérogation, en renvoyant la négociation à l'entreprise.

Sur tous les autres thèmes, c'est l'accord d'entreprise qui prime et peut déroger défavorablement.

Le gouvernement ne cache pas son ambition, il souhaite qu'un maximum de thèmes soit soumis à ce mécanisme.

Des thèmes comme les motifs de licenciement, de niveau recours au CDD pourraient être ouvert à la négociation au niveau de la branche.

De plus, le gouvernement veut généraliser le principe selon lequel l'accord d'entreprise s'impose au contrat de travail et revoir à la baisse les modalités de licenciement.

Enfin, sur le recours à un référendum d'entreprise, le gouvernement semble aller sur la possibilité pour les organisations syndicales, pour l'employeur de déclencher un référendum d'entreprise dès lors que 30 % des organisations syndicales ont signé un accord d'entreprise.

Il s'agit bien, pour le gouvernement, d'amoindrir le socle commun et instaurer des règles différentes dans chaque entreprise.

Autres mesures explosives d'Emmanuel MACRON : étatiser l'assurance chômage et transformer le régime de retraites, la suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage qui pourrait être effective dès le 1^{er} janvier 2018, financée par une hausse de la CSG pour tous, retraités y compris. Le principe serait de faire basculer le financement de la Protection Sociale dans l'entreprise vers l'impôt.

Exonérer les détenteurs du capital et faire payer les salariées.

Au-delà de Code de Travail, c'est donc tout notre modèle Social que le nouveau gouvernement entend dynamiter.

Emmanuel MACRON a annoncé renouveler l'Etat d'urgence une dernière fois en juillet pour 6 mois, il a affirmé son intention d'inscrire dans le droit commun les mesures restrictives de liberté permises par l'Etat d'urgence...

En ce qui concerne la mobilisation, les luttes dans le département, le syndicat CGT Mines et Energies appellent à 3 heures de grève jeudi 22 juin 2017. En effet, les statuts des IEG est attaqué. Il faut rappeler que depuis quelques mois, tous les mardis, les agents se mobilisent contre leur dérogations des conditions de travail et les suppressions d'emploi notamment dans le secteur commercial.

Dans ce contexte complexe, marqué par un désengagement citoyen fort, l'enjeu est plus que jamais d'assurer un lien étroit avec les organisations, les syndicats, les syndiqués et de partager l'information.

Le plan de travail décide à la dernière CE, de cibler des entreprises par territoire durant la période estivale pour les parrainer a du mal à se mettre en place.

Et, pourtant, si nous ne faisons pas un énorme travail d'information, de sensibilisation et de déploiement, nos capacités à mobiliser en grand nombre, en dépassant la barrière des militants dès la rentrée de septembre 2017 semblent difficile à atteindre.

Je vous propose aujourd'hui de faire le point sur le plan de travail annoncé, sur les outils à mettre à disposition, sur notre lisibilité en terme de revendication et notre capacité à faire partager nos propositions autour du Code du Travail du 21^{ème} siècle et sur la possibilité à rassembler pour gagner en force et en efficacité en faisant la journée d'action interprofessionnelle une prochaine étape de mobilisation.

Maintenant place au débat...